



Le 19 août 2021

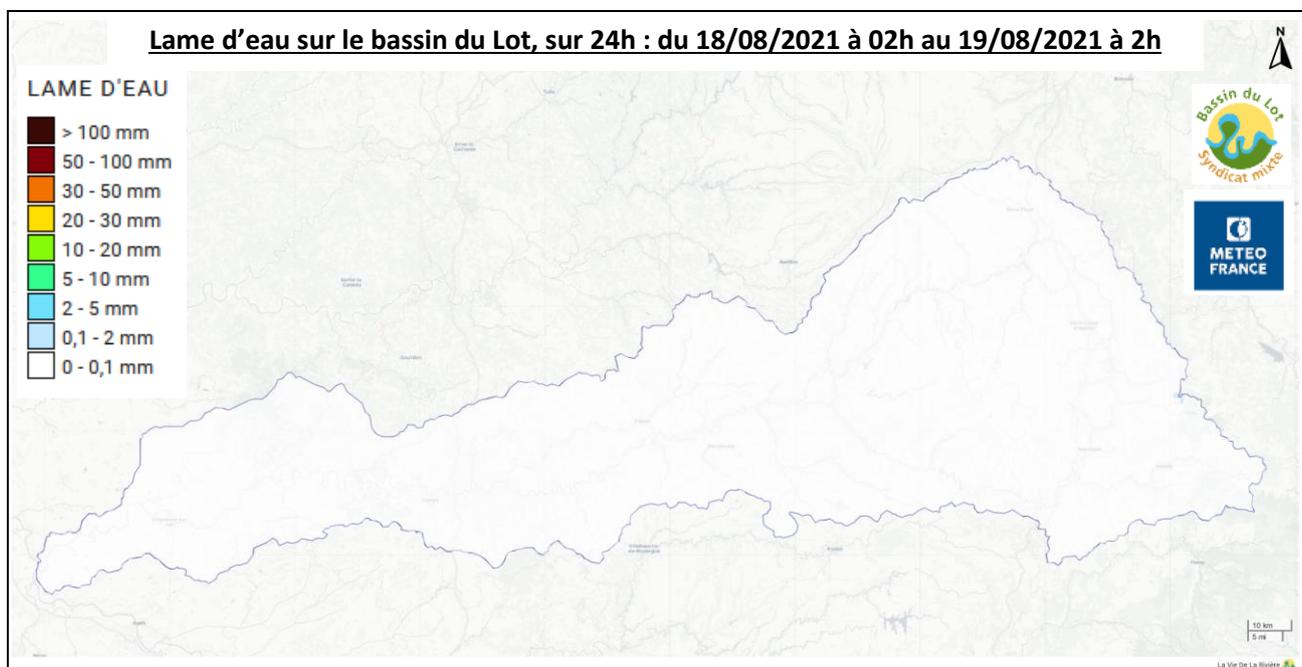
- Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot - *Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°8*

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (33^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>.

Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

<https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>



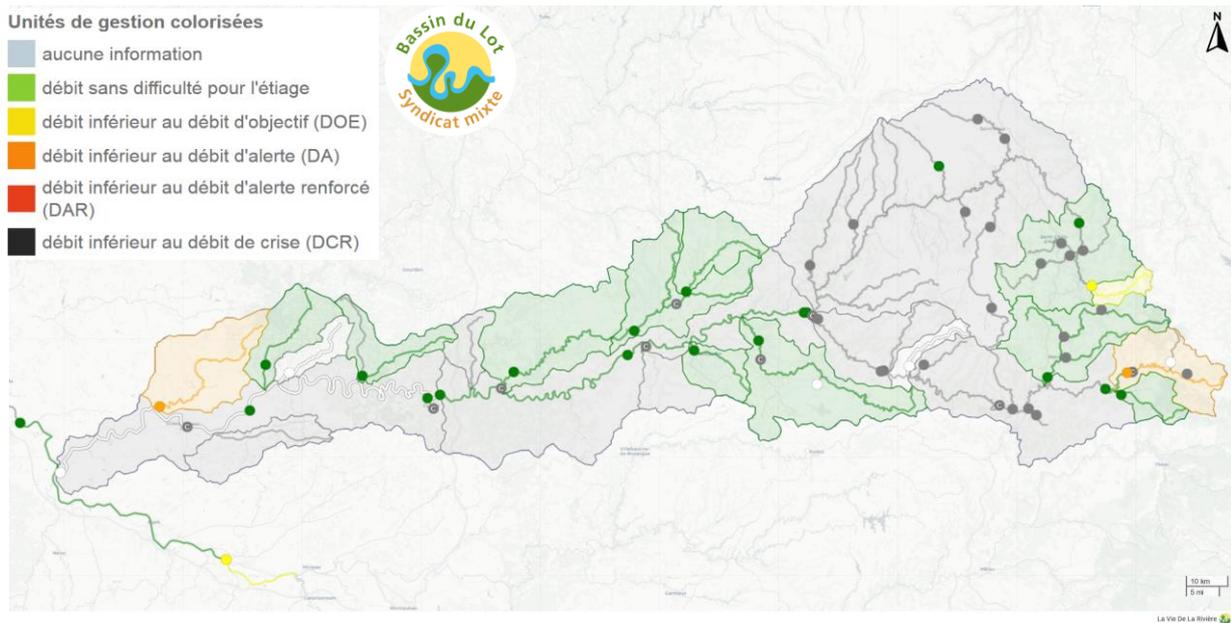
Pluviométrie sur le bassin :

Après une semaine estivale, les températures sont descendues proche des normales de saison ce lundi. Quelques précipitations non significatives ont été relevées et, le temps est globalement sec sur le bassin. Les températures devraient augmenter à partir de demain, vendredi 20 août. Quelques averses sont prévues dimanche, elles s'accompagneront d'un léger rafraîchissement qui ne sera que temporaire.

Hydrologie du bassin :

Les débits des cours d'eau du bassin baissent modérément sous l'effet de températures douces. Seules trois stations hydrométriques montrent un fléchissement notable : la Lède à Casseneuil et la Truyère à Serverette sont passées sous le débit objectif d'étiage (DOE) et le Lot amont à Mende [aval] est passée sous le débit d'alerte (DA). La station de la Colagne à le Monastier [Pin-Mories] a manqué de franchir son DOE les 14 et 15 août, déclenchant le début du soutien d'étiage.

Le débit du Lot domaniale est confortable, soutenu par ses principaux affluents qui présentent des niveaux d'écoulement encore corrects pour la saison.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 19 août 2021

<http://lavedelariviere.bassindulot.fr>

A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.



Etat des arrêtés réglementant les prélèvements d'eau sur le bassin :

- Aveyron : Actuellement, aucun arrêté préfectoral de limitation des prélèvements d'eau n'est en cours. Toutefois, l'**Arrêté préfectoral cadre n°12-2018-08-07-001 du 7 août 2018** identifie le Dourdou de Conques et la Diège comme des bassins sensibles en restriction de niveau 1 dès le 1^{er} juin avec mise en œuvre de tours d'eau organisationnels.

- Lot : **Arrêté n°E-2021-225 en date du 19 août 2021**, applicable à compter du samedi 21 août 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau d'alerte : - 30 % sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00)
 - Vigilance sur les affluents du Lot sauf Vert, Vers et Célé
 - Vigilance sur la Thèze

- Lot-et-Garonne : **Arrêté n°47-2021-08-13-00001 en date du 13 août 2021**, applicable à compter de sa publication jusqu'au 31 octobre, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau d'alerte : -30 % sur la Lède NON réalimentée (interdiction deux jours par semaine)
 - Niveau d'alerte : -30 % sur le Lot NON réalimenté (interdiction deux jours par semaine)

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débit sur le Lot réalimenté :



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Entraygues-sur-Truyère** du 13 au 19 août 2021



Débit en m³/s



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Faycelles** du 13 au 19 août 2021

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère, observée à Entraygues-sur-Truyère, était régulière et relativement importante cette semaine. Des éclusées successives de moyenne amplitude sont recensées et le débit maximum relevé à Entraygues était de 101 m³/s.

Perturbations du soutien d'étiage du Lot domanial : **Des variations de débit, accompagnées de franchissements de débits seuils au pas de temps horaire, se sont produites à deux reprises cette semaine à Faycelles** (cf. graphique des débits instantanés à Faycelles ci-dessus). Il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales. Une vigilance de tous les usagers de la rivière est requise.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les retenues utilisées pour le soutien d'étiage affichent des taux de remplissage corrects pour la saison. Les niveaux sont en légère baisse depuis deux semaines, toujours au-dessus des cotes touristiques (cf. tableau en annexe).

Besoins en eaux :

Irrigation :

Les besoins en eau diminuent progressivement pour l'ensemble des cultures, le pic d'irrigation est passé. Certaines parcelles recevront encore quelques tours d'eau en fonction de l'humidité des sols et des stades culturaux (certains maïs, arbres fruitiers...).

Navigation :

○ Département de l'Aveyron :

- **Avis n°2021-01 : la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

○ Département du Lot :

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021**

Section de voie Soturac – Albas



- **Avis n°3 : la navigation sera ouverte partiellement à compter du samedi 17 juillet** en comprenant les biefs d'Orgueil, Touzac, Lacroze, Grimard, Meymes, Floiras et Castelfrac
- o **Département du Lot-et-Garonne :**
 - **Avis n°2 : la navigation est ouverte du 1^{er} avril au 1^{er} novembre inclus** sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot et la population saisonnière est à son optimum.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal a débuté le 14 août à raison de 260 l/s en sortie de barrage, soit 200 l/s de plus que le débit réservé de l'ouvrage fixé à 60 l/s.

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne n°15 de soutien d'étiage a été passée le lundi 16 août à **12 m³/s** pour une application le mardi 17 août 00h. Elle est maintenue à **12 m³/s** ce jeudi pour une application le vendredi 20 août 00h. Elle sera revue le lundi 23 août pour le mardi 24 août 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 15/08) : **1 795 000 m³**

Volume cumulé déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 15/08) : **141 000 m³**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 26 août 2021

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 19/08/2021 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 12-août-21	Vendredi 13-août-21	Samedi 14-août-21	Dimanche 15-août-21	Lundi 16-août-21	Mardi 17-août-21	Mercredi 18-août-21	Jeudi 19-août-21	Vendredi 20-août-21	Samedi 21-août-21	Dimanche 22-août-21	Lundi 23-août-21	Mardi 24-août-21
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
QNR à Entraygues*	13.2	12.3	11.5	10.8	10.8	10.8	10.4					12	
Entraygues-aval (EDF) (12)	29.2	55.5	42.7	25.5	41.5	22.3	41.4						
Entraygues-Roquepailhol (12)	30.0	61.2	38.1	24.2	41.5	23.0	48.0						
Faycelles (46-12)	36.4	45.9	62.4	23.7	31.7	28.2	29.7						
Cahors-Lacombe (46)	44.3	36.8	74.2	37.9	26.5	40.8	25.8						
Coutet (EDF) (47)	44.3	42.4	61.8	61.1	35.5	43.6	34.8						
Aiguillon-Ville (47)*	45.7	50.1	60.8	70.7	40.8	43	42.8						

*Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m³/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	19-août	728.79	+2.79
Sarrans	19-août	635.92	+5.92
Maury	19-août	585.72	+2.22
Castelnau	19-août	412.35	+1.85

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

16/08/2021



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

19/08/2021

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 15

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 17 AOÛT 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 20 AOÛT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 16

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 20 AOÛT 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 24 AOÛT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE